

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 FEVRIER 2024

PROCES VERBAL

Présents : SIX C, SERVOIR JP, DULAC C, LAVIELLE JM, ROUGÉ F, JUMEL C, BOUNICHOU M, BAIGNEAU F, TRIJOLET JP, TABANOU V, NOEL S, N BLAIS,

Absents excusés : BAUMERT P (pouvoir C SIX), GALLAND S (pouvoir C DULAC), AUDOUARD M (pouvoir N BLAIS), BAGILET S (pouvoir JM Lavielle), BOUYSSOU S (pouvoir JP SERVOIR)

Absente : GUIMARD P

Secrétaire de séance élu : F BAIGNEAU

1/Adoption du PV du 30 janvier 2024 :

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le PV de la séance du 30 janvier dernier.

2/ Adoption Compte Administratif 2023 Budget Communal :

Monsieur Jean-Pierre SERVOIR, maire adjoint délégué aux finances, présente le Compte Administratif 2023 dressé par Monsieur Christian SIX, Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

*Monsieur Baigneau demande des précisions sur la répartition de la compétence voirie.
Monsieur Six indique qu'en théorie, 60% de la voirie relève de l'EPCI et 40% de la Commune.
En réalité, la CCVDFB n'assure pas comme elle le devrait sa quote-part.*

Compte tenu de l'augmentation importante du poste électricité, Monsieur Baigneau demande si la commune dispose d'une ventilation de la consommation électrique par poste concerné.

Monsieur Blais rappelle que les heures d'éclairage public ont été réduites.

	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultat de clôture	367 632,67			350 010,23	367 632,67	350 010,23
Opérations de l'exercice	1 067 112,95	1 178 693,30	1 137 836,30	1 719 219,98	2 204 949,25	2 897 913,28
TOTAUX (A)	1 434 745,62	1 178 693,30	1 137 836,30	2 069 230,21	2 572 581,92	3 247 923,51
Résultats de clôture	256 052,32			931 393,91	256 052,32	675 341,59
Restes à réaliser(B)	912 984,00	1 190 707,00			912 984,00	1 190 707,00
Totaux Cumulés(A+B)	2 347 729,62	2 369 400,30	1 137 836,30	2 069 230,21	3 485 565,92	4 438 630,51
Résultats Définitifs		21 670,68		931 393,91		953 064,59

Le Conseil Municipal à l'unanimité:

M. Six se retire au moment du vote

- lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi
- constate que pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- vote et arrête les résultats définitifs tels que ci-dessus.

Le compte administratif principal est adopté à l'unanimité.

3/ Vote des affectations de résultats :Budget Commune 2023 :

Vu le compte administratif de l'exercice 2023, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023 et constatant que le compte financier 2023 présente :

- un excédent d'exploitation de 931 393.91€
- un déficit d'investissement de 256 052.32€
- un reste à réaliser dépenses de 912 984.00€
- un reste à réaliser recettes de 1 190 707.00€
- besoin net de la section d'investissement de 0€

Il est proposé de ne pas affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Résultat de l'exercice : EXCEDENT

Report à nouveau créditeur : 931 393.91 €

4/ Adoption Compte Administratif 2023 Budget RPA :

Monsieur Jean-Pierre SERVOIR, maire adjoint délégué aux finances, présente le Compte Administratif 2023 dressé par Monsieur Christian SIX, Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

RPA	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultat de clôture	6 758,45	-		53 825,30	6 758,45	53 825,30
Opérations de l'exercice	62 095,44	72 532,99	131 375,07	154 701,41	193 470,51	227 234,40
TOTAUX (A)	68 853,89	72 532,99	131 375,07	208 526,71	200 228,96	281 059,70
Résultats de clôture	-	3 679,10		77 151,64		80 830,74
Restes à réaliser(B)	-	-			-	-
Totaux Cumulés(A+B)	68 853,89	72 532,99	131 375,07	208 526,71	200 228,96	281 059,70
Résultats Définitifs	-	3 679,10		77 151,64		80 830,74

Le Conseil Municipal à l'unanimité:

M. Six se retire au moment du vote

- lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi
- constate que pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- vote et arrête les résultats définitifs tels que ci-dessus.

Le compte administratif principal est adopté à l'unanimité.

5/ Vote des affectations de résultats :Budget RPA 2023 :

Vu le compte administratif de l'exercice 2023, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023 et constatant que le compte financier 2023 présente :

- un excédent d'exploitation de 77 151.64€
- un excédent d'investissement de 3679.10€
- un reste à réaliser dépenses de 0€
- un reste à réaliser recettes de 0€
- besoin net de la section d'investissement de 0€

Il est proposé de ne pas affecter le résultat d'exploitation:

Report à nouveau créditeur : 77 151.64 €

6/ Adoption Compte Administratif 2023 Budget AEP :

Monsieur Jean-Pierre SERVOIR, maire adjoint délégué aux finances, présente le Compte Administratif 2023 dressé par Monsieur Christian SIX, Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS
BUDGET AEP						
Résultat de clôture	-	359 466,98		289 747,91	-	649 214,89
Opérations de l'exercice	218 937,72	46 940,00	64 886,05	130 266,56	283 823,77	177 206,56
TOTAUX (A)	218 937,72	406 406,98	64 886,05	420 014,47	283 823,77	826 421,45
Résultats de clôture		187 469,26		355 128,42	-	542 597,68
Restes à réaliser(B)	250 000,00	-			250 000,00	-
Totaux Cumulés(A+B)	468 937,72	406 406,98	64 886,05	420 014,47	533 823,77	826 421,45
Résultats Définitifs	62 530,74			355 128,42	-	292 597,68

Le Conseil Municipal à l'unanimité:

M. Six se retire au moment du vote

- lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi
- constate que pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- vote et arrête les résultats définitifs tels que ci-dessus.

Le compte administratif principal est adopté à l'unanimité.

7/ Vote des affectations de résultats :Budget AEP 2023 :

Vu le compte administratif de l'exercice 2023, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023 et constatant que le compte financier 2023 présente :

- un excédent d'exploitation de 355 128.42€
- un excédent d'investissement de 187 469.26€
- un reste à réaliser dépenses de 250 000.00€
- un reste à réaliser recettes de 00€
- besoin net de la section d'investissement de 62 530.74€

Il est proposé d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Résultat de l'exercice : EXCEDENT

Affectation à l'excédent reporté :

62 530.74€

en réserve (compte 1068)

Report à nouveau créditeur :

292 597.68 €

8/ Adoption Compte Administratif 2023 Budget Lotissement Le Priolat :

Monsieur Jean-Pierre SERVOIR, maire adjoint délégué aux finances, présente le Compte Administratif 2023 dressé par Monsieur Christian SIX, Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

lot Le Priolat	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultat de clôture	46 337,75		-	-	46 337,75	-
Opérations de l'exercice	12 544,83	-	12 544,83	12 544,83	25 089,66	12 544,83
TOTAUX (A)	58 882,58	-	12 544,83	12 544,83	71 427,41	12 544,83
Résultats de clôture	58 882,58		-		58 882,58	
Restes à réaliser(B)	-	-			-	-
Totaux Cumulés(A+B)	58 882,58	-	12 544,83	12 544,83	71 427,41	12 544,83
Résultats Définitifs	58 882,58		-		58 882,58	

Le Conseil Municipal à l'unanimité:

M. Six se retire au moment du vote

- lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi
- constate que pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- vote et arrête les résultats définitifs tels que ci-dessus.

Le compte administratif principal est adopté à l'unanimité.

9/ compte de gestion 2023 :

Après s'être fait présenter les Budgets Primitifs de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2023.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité:

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et Budgets Annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

-déclare que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2023 par le Receveur, est conforme au compte administratif.

10/ Engagement des dépenses avant le vote du Budget 2024

M le Maire rappelle à l'assemblée que suivant les dispositions du CGCT Article L1612-1 dans la mesure où le budget d'une collectivité territoriale ,n'a pas été adopté avant le 1 janvier de l'exercice auquel il s'applique, la collectivité territoriale peut sur autorisation de l'organe délibérant , engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Montant budgété en 2023(hors les emprunts) : 2 015 691.67€

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article.

Il rappelle que par délibération du 12 décembre 2023, 135 000€ ont déjà été engagés.

Les dépenses concernées sont les suivantes :

BUDGET PRINCIPAL:

OPERATION NON INDIVIDUALISEE

Article 2051 Logiciel CNI RV ON LINE :	600
Article 2128: Autres aménagements(travaux en régie)	3 000
Article 21318 Autres bâtiments publics(travaux en régie) :	3 000
Article 21316 Equipements cimetières-(travaux en régie)	1 200
Article 2185 Matériel de téléphonie	780
Article 2315 Réfection rue des Arcades frais de maîtrise d'oeuvre	6000
Soit un total de	14 580€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité:

autorise l'engagement des dépenses comme indiqué ci-dessus

11/ Proposition de modifications du tableau des effectifs :

M. le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

La délibération portant création d'un emploi permanent doit préciser :

- le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé,
- la catégorie hiérarchique dont l'emploi relève,
- la durée hebdomadaire de service afférente à l'emploi en fraction de temps complet exprimée en heures et minutes,

Considérant qu'actuellement la collectivité dispose de 2 postes d'adjoint technique non pourvus avec des quotités de temps de travail et des affectations qui ne sont plus adaptées à ses besoins, M. le Maire propose à l'assemblée :

- La fermeture du poste d'adjoint technique affecté à l'entretien des bâtiments communaux et d'une quotité de temps de travail de 30h
- La fermeture du poste d'adjoint technique affecté aux services de la résidence Autonomie Paule de Carbonnier et d'une quotité de temps de travail de 21h.

Considérant qu'actuellement la collectivité a besoin de 2 postes d'adjoint technique polyvalents pour assurer l'entretien de l'ensemble des bâtiments communaux ainsi que les services de la Résidence Autonomie Paule de Carbonnier, M. le Maire propose la création :

- d'un emploi permanent d'adjoint technique d'une quotité de temps de travail de 23h, à compter du 1^{er} avril 2024.

L'agent affecté à cet emploi sera chargé :

- o de l'entretien des bâtiments communaux
 - o des visites matinales aux résidents de la résidence autonomie Paule de Carbonnier
 - o d'assurer les remplacements des agents en congés.
- d'un emploi permanent d'adjoint technique d'une quotité de temps de travail de 15h, à compter du 1^{er} avril 2024.

L'agent affecté à cet emploi sera chargé de :

- o de l'entretien des bâtiments communaux
- o d'assurer les remplacements des agents en congés.

La rémunération et le déroulement de la carrière des 2 postes correspondront au cadre d'emplois d'adjoint technique.

Monsieur le Maire propose de modifier le tableau des effectifs à compter du 1^{er} avril 2024 pour intégrer les fermetures et les créations demandées comme suit :

Tableau des Effectifs au 01/04/2024

<i>Emplois permanents fonctionnaires</i>	<i>Nombre de postes</i>	<i>Durée Hebdomadaire</i>	<i>Effectif Budgétaire</i>	<i>Effectif Pourvu</i>	<i>Fonction/Service</i>
Cadre emploi Attaché :					
Attaché	1	35	1	1	Secrétariat Général
Cadre emploi Rédacteur :					
Rédacteur	1	35	1	1	RH, RA, Elections, Communication
Cadre emploi Adjoint Administratif :					
Adjoint Administratif principal 1ère Classe	1	35	0	0	Accueil, Etat-Civil, Urbanisme
Adjoint Administratif principal 2ème classe	1	35	1	1	Comptabilité
Cadre emploi Adjoint du Patrimoine					
Adjoint du Patrimoine principal 1ère Classe	1	30	1	1	Bibliothèque
Cadre emploi Adjoints Techniques :					
Agent de Maîtrise principal	1	35	1	1	responsable
Adjoint Technique Principal 2ème classe	1	35	1	1	agent polyvalent
Adjoint Technique	1	35	1	0	ASVP/marchés
Adjoint Technique	3	35	3	1	agent polyvalent
Adjoint Technique	1	35	1	1	responsable des marchés
Adjoint Technique	1	15	1	0	Entretien des bâtiment communaux + remplacements
Adjoint Technique	1	23	1	0	Entretien des bâtiment communaux + service RA + remplacements
Effectif global	14		13	8	
ETP	12.9		11.9	7.9	

Le conseil municipal après en avoir délibéré , à l'unanimité :

DECIDE :

Article 1 : d'adopter la proposition ci-dessus de fermetures d'emploi

Article 2 : d'adopter la proposition de création des emplois

Article 3 : de modifier ainsi le tableau des emplois à compter du 1^{er} avril 2024

Article 4 : d'inscrire au budget les crédits correspondants aux chapitres prévus à cet effet.

12/ Recrutement CDD agent RA :

M le Maire informe l'assemblée que l'agent actuellement en charge de l'entretien des bâtiments communaux et qui intervient à la Résidence Autonomie entend faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} avril 2024.

Il rappelle que cet agent bénéficie d'un PEC qui doit se terminer fin février.

Compte tenu de l'échéance très proche liée à la retraite, M le Maire propose d'engager une personne dans le cadre d'un contrat ordinaire à durée déterminée d'un mois.

Appelé à se prononcer et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité:

-autorise M le Maire à signer un contrat à durée déterminée pour la période du 1^{er} au 31 mars 2024 afin d'intervenir comme agent d'entretien à la RA pour une durée hebdomadaire de travail de 29h

13/ Renouvellement convention occupation bureau Laure Paris :

M le Maire propose l'assemblée de renouveler la convention d'occupation d'un bureau à l'ancienne Mairie par Madame Laure Paris en maintenant les mêmes conditions financières soit 100€ par mois.

A cet effet, il soumet un projet d'avenant de renouvellement.

Appelé à se prononcer et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité:

-adopte l'avenant pour le renouvellement de la convention d'occupation

-autorise M le Maire à le signer

14/ Choix des entreprises pour la consultation MAPA Tranche Optionnelle 3 du Presbytère :

Suite à la consultation d'entreprises pour la réhabilitation du Presbytère au titre de la Tranche 3 Optionnelle dans le cadre d'un MAPA , M le Maire présente le rapport d'analyse des lots établi par l'architecte, La Gare Architectes.

Pour le lot Maçonnerie Pierre de taille, une offre unique a été déposée, celle des Ets Moron pour un montant de 92 635.41€ Ht représentant 15.77% de moins- valeur par rapport à l'estimatif.

Pour le lot charpente Couverture, une offre unique a été déposée il s'agit de TMH pour un montant de 49 593.67€ représentant 31.55% de plus -valeur .

Quant au lot 3 Menuiserie, il est infructueux, aucune offre n'ayant été déposée.

M le Maire rend compte de l'avis de la commission MAPA qui s'est réunie lundi 19 février.

Appelé à se prononcer et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

Vu le rapport d'analyse des offres établi par M Joudineau, architecte(La Gare Architectes)

-décide de retenir l'offre des ETS Moron pour le lot1 Maçonnerie Pierre de taille

-décide de retenir l'offre de TMH pour le lot 2 charpente couverture

-déclare le lot 3 Menuiserie, infructueux et décide de relancer une consultation dans le cadre d'un MAPA

15/ Réhabilitation Friche Teton Modification du dossier technique :

M le Maire rappelle à l'assemblée qu'en raison du surcoût du lot Désamiantage , le conseil municipal avait autorisé le maître d'œuvre à revoir le projet technique en vue d'optimiser financièrement cette opération. Ainsi, il est proposé de renoncer à couvrir le patio ce qui est source d'économies sur différents lots .

M le Maire présente les modifications techniques réalisées par l'équipe de maîtrise d'œuvre sur différents lots ainsi que les nouvelles estimations :

-Le lot 1 Démolition curage curage Gros Œuvre qui était estimé HT 585 000€ passe à 525 000€ (une partie a été transférée au lot Désamiantage)

-Le lot 2b charpente Métallique qui était estimé à 146 400€ passe à 126 400€

-Le lot 3 Couverture Bardage Enduit qui était estimé à 475 898€, a été divisé en 3 lots afin d'ouvrir la consultation à plus d'entreprises :

- 1 lot 3a couverture-étanchéité pour 142 200€
- 1lot 3b Bardage pour 226 695€
- 1 lot 3c Enduit pour 67 531.40€

Soit un total de 436 426€ représentant une moins - value de 39 472€ suite à la suppression de la couverture du patio.

Le lot 5 serrurerie conserve l'estimation initiale de 77 075€

Appelé à se prononcer et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité:

-valide le nouveau dossier technique établi par l'architecte avec la suppression de la couverture du patio

-accepte les nouvelles estimations des lots :

- Lot 1 Démolition curage Gros Œuvre pour 525 000€
- Lot 2b Charpente Métallique pour 126 400€
- Lot3a couverture-étanchéité pour 142 200€
- lot 3b Bardage pour 226 695€
- lot 3c Enduit pour 67 531.40€

-autorise M le Maire à relancer une consultation pour ces lots toujours dans le cadre d'un marché MAPA dans le cadre de l'opération de réhabilitation de la friche Teton

16/ Convention de mise à disposition d'un DR mobile

M le Maire informe l'assemblée qu'il a été saisi d'une demande de dossier de carte d'identité pour une personne qui ne peut se déplacer.

A cet égard, il soumet un projet de convention avec la Préfecture de la Dordogne pour la mise à disposition d'un dispositif de recueil mobile

Appelé à se prononcer et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité:

-valide le projet de convention pour un DR mobile

-autorise M le Maire à le signer

Questions diverses :

- *Monsieur Servoir Jean-Pierre intervient pour faire part de l'avancée du dossier concernant le conseil municipal des enfants.*

Une réunion est prévue le 5 mars prochain.

Il ajoute que Messieurs Lavielle et Blais suivront ce dossier.

- *Monsieur Blais présente un compte rendu de la réunion avec les associations à propos de la mise en place d'un forum des associations.*

Trente- deux associations étaient représentées à cette réunion.

Les participants semblaient favorables à la mise en place de cet évènement.

- *Monsieur Trijoulet indique que pour prétendre à la troisième fleur, la commission compétente ne se déplacera qu'en 2025 ;il rappelle que les panneaux « commune fleurie » et « Petites Cités de Caractère » n'ont toujours pas été mis en place. Il demande que les services techniques interviennent au plus vite.
Monsieur Six souhaiterait pouvoir créer des aménagements paysagers aux entrées de la commune en y intégrant ces panneaux.*
- *Madame Rougé apprécie particulièrement les aménagements réalisés par le service technique au grand foyer .
Elle évoque les nuisances provoquées par les rassemblements nocturnes de quelques jeunes à proximité du grand foyer mais également à la Maison de Santé.
Monsieur Six doit demander à la Gendarmerie de faire des rondes*

A cet égard, Madame Rougé évoque les récents vols dans la cabane du club de pétanque.

Monsieur Trijoulet suggère la mise en place de caméras.

Le secrétaire de séance, François Baigneau



Le Maire, Christian SIX



